



LETTRE

aux associés de la médaille miraculeuse

SOMMAIRE

Les apparitions de Beauraing	p.3
Marie avec nous	p.4
Marie dans la Bible	p.5
Chapelet et carte bancaire	p.6
Sainte Bernadette Soubirous	p.7
140 rue du Bac	p.8

le mot du père

Être transfiguré, c'est du domaine du divin. Entre Moïse et Élie, symbolisant la Loi et les Prophètes, et devant les Apôtres Pierre, Jacques et Jean, être transfiguré, c'est arrivé à Jésus, lui qui nous a appris à le reconnaître aussi dans le pauvre et dans l'humilié, le malade, l'opprimé, l'infirme, en toute personne gagnant l'amour par le raccourci de la misère, dans le pain et le vin, bénis par lui et préparant discrètement en nous la chair transfigurée de notre résurrection.

Jean-Daniel Planchot

Aumônier et directeur national de l'Association de la Médaille Miraculeuse

LA DORMITION DE LA MÈRE DE DIEU

Célébrée le 15 août, la Dormition de la Mère de Dieu n'est pas dans les Saintes Écritures, mais le récit nous en a été conservé dans la mémoire de l'Église et s'exprime notamment dans les icônes orientales de la fête. Marie y est couchée sur son lit de mort ; le Saint-Esprit a réuni les Apôtres pour l'accompagner. Des anges s'inclinent devant elle, des femmes viennent vénérer son corps. Debout, au centre, derrière la couche mortuaire, Jésus en gloire se dresse lumineux, tenant dans ses bras un enfant. C'est l'âme de sa mère sous la forme d'un nouveau-né dans les langes car elle naît au ciel.

Marie a mis le Fils de Dieu au monde dans sa chair, elle lui a transmis son humanité pour qu'il naisse sur terre. Ce Fils, devenu son fils, la comble en retour de sa divinité pour qu'elle naisse au ciel. Marie est passée de la mort à la vie, elle jouit de la Vie éternelle sans être soumise au Jugement (Jean 5, 24), car la Mère de la Vie n'a pu rester dans la corruption.

Le 15 août, nous fêtons comme une seconde Pâque, la résurrection de celle qui, avant le Jugement dernier, avant la résurrection générale, est dès aujourd'hui unie au Christ. Selon la Tradition, les Apôtres ont même assisté à une seconde Ascension, l'Assomption de Marie dans son corps pour partager la gloire de son Fils.

Ce qui est déjà réalisé en Marie est prévu dans le projet de Dieu pour chacun de nous. A la fin des temps, après le Jugement, nous serons vivants, corps et âmes, devant la Face de Dieu. Saint Paul s'écrie : *«Ce qui est semé dans la terre est périssable, ce qui ressuscite est impérissable ; ce qui est semé n'a plus de valeur, ce qui ressuscite est plein de gloire ; ce qui est semé est faible, ce qui ressuscite est puissant ; ce qui est semé est un corps humain, ce qui ressuscite est un corps spirituel.»* (1 Corinthiens 15, 42-44) Telle est la visée du Jugement : il débouche sur la Vie éternelle. ■

Jean-Daniel Planchot



D.R.

rédaction et administration

93 rue de Sèvres 75006 PARIS - Tél : 01 45 48 08 32 - Fax : 01 45 48 98 83

Directeur de la publication et de la rédaction : Jean-Daniel Planchot c.m.

Conception : fr. Jean-Claude Moinier

Secrétariat et Rédaction : Anne Bazalgette

Comptabilité et Gestion : Marie-Hélène Garce

Photocomposition et Impression : Imprimerie Genty 76390 Aumale

Commission paritaire 0309 G 81817 - ISSN 1165-6646 - Dépôt légal : juillet 2008

93 rue de Sèvres • 75006 PARIS • Tél. 01 45 48 08 32 • Fax 01 45 48 98 83

CCP 19 458 44 D - Paris • site : www.medaille-miraculeuse.fr • e-mail : ass.medaillemir@wanadoo.fr